



TABLEAU DES FRAIS 2013-2014

1. Frais d'affiliation

Association régionale de soccer (ARS)	100\$
Membres associés	100\$
- Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)	
- Club professionnel (Impact)	
- Centre de soccer	

2. Cautionnement

Pour une ligue provinciale (par regroupement : senior masculin, juvénile masculin et soccer féminin)	1,000\$ / regroupement
Pour la Coupe du Québec	
- dépôt de bonne conduite	300\$ / pour un an
- indemnité pour club lésé	100\$
Pour une Association régionale suspendue et/ou expulsée :	à déterminer par le CA

3. Enregistrement des joueurs / arbitres / personnel cadre

Joueurs : -amateur	compris au protocole
-professionnel national	selon la tarification de l'ACS
-professionnel provincial	75\$
(validation par la FÉDÉRATION avec contrat type dûment complété)	
Arbitres : -régional	au prorata du membership
-provincial	25\$
-nominé national, national et FIFA	75\$ (ACS)
Personnel cadre :	
-arbitre national	100\$
-arbitre (directeur de cours)	50\$
-arbitre (évaluateur provincial)	50\$
-arbitre (évaluateur nommé national et FIFA)	150\$

4. Réinsertion amateur

150\$ (ACS : 100\$ FÉDÉRATION : 50\$)

5. Discipline

Frais de plainte	100\$
Frais d'audition	125\$ (individu) 250\$ (organisme)
Frais d'appel FÉDÉRATION	300\$ (chèque certifié)
Frais d'appel ACS	1,000\$ + frais (chèque certifié à l'ACS)
Frais de révision (demande de pardon du président)	150\$

6. Indemnités de préformation

6.1- JOUEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

Les coûts de préformation qui suivent sont applicables seulement pour les joueurs amateurs qui ont joué leur soccer juvénile au Québec et qui s'inscrivent avec une équipe professionnelle évoluant au Québec :

A) Pour chaque année où le joueur a joué son soccer juvénile au Québec jusqu'à un maximum de dix (10) ans :

a. Équipe pro Division I (MLS)	150\$
b. Équipe pro Division II (USSF D2)	75\$
c. Équipe pro Division III (CSL, Première Ligue)	50\$

B) Pour les joueurs qui ont évolué au niveau juvénile au Québec moins de quatre (4) ans, les montants fixes suivants seront attribués :

a. Équipe pro Division I (MLS)	500\$
b. Équipe pro Division II (USSF D2)	250\$
c. Équipe pro Division III (CSL, Première Ligue)	175\$

C) En plus des montants indiqués aux points A) et B), une équipe doit payer 100\$ pour chaque année où le joueur a fait partie d'une équipe du Québec au niveau juvénile

6.2- JOUEURS AMATEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE AMATEURE

Les frais de préformation exigibles pour les joueurs & joueuses juvéniles U11 à U18 étant accueillis par un autre club et payables au club d'origine seront :

- en AAA : un montant de 150\$ pour chaque année que le joueur a passé en AAA et un montant de 150\$ pour chaque année où le joueur a été membre du programme des Équipes du Québec
- en AA : un montant de 100\$ pour chaque année que le joueur a passé en AA

Les modalités d'application des indemnités de préformation sont définies dans les Règles de fonctionnement de la Fédération.

7. Compétitions

7.1 Permis de voyage

Toute demande de permis de voyage par équipe doit parvenir au moins trente (30) jours avant la date demandée à la Fédération pour un permis au Canada et aux États-Unis. Toute demande de permis international doit parvenir à la Fédération au moins soixante (60) jours avant la date demandée

Frais de permis de voyage :

au Canada	50\$	
aux États-Unis	75\$	
International	200\$	(ACS:100\$ FÉDÉRATION: 100\$)

Frais de retard :

Canada	20\$	par semaine de retard
États-Unis	20\$	par semaine de retard
International	20\$	par semaine de retard

7.2 Tournois

Tournoi/ Rencontre soccer extérieur

International	200\$ + 55\$/équipe
National	75\$ + 50\$/équipe
Provincial	75\$ + 50\$/équipe
Festival	40\$ + 35\$/équipe

Tournoi / Rencontre soccer intérieur

International	100\$ + 25\$/équipe
National	20\$ + 20\$/équipe
Provincial	20\$ + 20\$/équipe
Festival	20\$ + 20\$/équipe

La date de réception de la demande de sanction déterminera le montant des frais à payer dans l'année en cours

Frais de retard :	100\$ + 25\$ par semaine de retard
Frais d'annulation :	100\$
Non respect des normes :	250\$ par infraction

Pour obtenir une première sanction, le comité organisateur doit déposer à la FÉDÉRATION un bon de garantie de :

Festival	250\$
Provincial	500\$
National	1,000\$
International	2,000\$

7.3 Règles de fonctionnement

Retrait de la Ligue élite avant la date limite : 1,000\$

Refus de jouer en Ligue élite : 1 000\$

Retrait de la Ligue élite après la date limite : 5,000\$

Retard d'une Ligue AA dans la remise de la liste des équipes et/ou des entraîneurs : 100\$ par jour, par équipe

MODIFIÉ CA OCTOBRE 2012

7.4 Ligue élite

7.4.1 Amende maximale

Une équipe ne peut se voir infliger par la Ligue élite une amende de plus de 2,000\$ pour une sanction donnée.

7.4.2 Saisie du bon de garantie

Lorsque le total des amendes encourues par les équipes d'un club est égal ou dépasse le montant déposé en garantie, la Ligue élite saisit le bon de garantie et le club fautif devra acquitter les amendes encourues dans les deux (2) jours suivant la signification de la saisie par la Ligue élite à défaut de quoi tous les matchs des équipes inscrites sous la bannière de ce club verront leurs matchs subséquents irrémédiablement perdus par défaut, jusqu'au règlement.

7.4.3. Infractions aux règles administratives

7.4.3.1 Retard du dépôt d'une demande d'adhésion et d'un cahier d'équipe

La Ligue élite peut exclure et/ou imposer une amende à tout membre qui n'a pas soumis sa « Demande d'adhésion » ou son « Cahier d'équipe » aux dates prescrites : expulsion et/ou 250\$ + 50\$ par jour de retard

7.4.3.2 Nombre de joueurs

7.4.3.2.1

Pour chaque joueur manquant au nombre de 14 à la date inscrite dans le « cahier d'équipe » : 10\$ par joueur par jour et pour chaque joueur en dessous de 12 lors d'un match : 10\$

MODIFIÉ CA OCTOBRE 2012

7.4.3.2.2 Plus de 25 joueurs sur la liste de joueurs : 100\$ par joueur

7.4.3.3 Trophées perdu, endommagés ou remis en retard

Pour chaque trophée perdu ou endommagé : 250\$/trophée

7.4.3.4 Trophées remis en retard

Tout trophée non retourné après le 1^{ER} juillet : 50\$/mois

7.4.4 Infractions aux règles de compétition

7.4.4.1 Qualification de l'entraîneur

Pour l'équipe dont l'entraîneur identifié au « Cahier d'équipe » ne se conforme pas aux exigences de la Fédération : 100\$ par match

7.4.4.1.1 Stage de recyclage

1 jour : 85\$ plus taxes (si applicable)

2 jours : 135\$ plus taxes (si applicable)

Travail compensatoire : 1 jour : 85\$ plus frais de correction de 85\$

2 jours : 135\$ plus frais de correction de 135\$

7.4.4.2 Présence au banc

S'il n'y a pas d'entraîneur ou d'assistant ou si l'entraîneur ou l'assistant ne présente pas son passeport, sans autorisation préalable de la Ligue élite : 250\$ en plus des autres sanctions prévues au règlement

7.4.4.3 Intervention en cours de match d'un entraîneur suspendu

Intervention de quelque moyen que ce soit, en cours de match par un entraîneur ou tout membre du personnel suspendu et confirmé par l'arbitre : dossier référé au comité provincial de discipline

7.4.4.4 Manquement aux responsabilités d'équipes

7.4.4.4.1 Manquement aux responsabilités d'équipes : convocation possible au comité de discipline de la Ligue élite

7.4.4.4.1.2 Pour chaque match où l'équipe receveuse ne fournira pas de personnel médical reconnu : 150\$/match

7.4.4.5 Retard au match

Équipe qui retarde le début du match en vertu des règlements de la Ligue élite : 150\$

MODIFIÉ CA OCTOBRE 2012

7.4.4.6 Terrain non conforme

Pour chaque non-conformité aux règlements : 50\$

7.4.4.7 Match perdu par forfait

a) Match perdu par forfait

1^{ÈRE} offense : 300\$

2^E offense et suivantes : 600\$

3^E offense : l'équipe est exclue de la Ligue élite l'année suivante

b) Lorsque la distance séparant les équipes en lice est supérieure à 80 kilomètres : 2 fois les montants prévus en a)

c) Lorsque la distance séparant les équipes en lice est supérieure à 150 kilomètres : 3 fois les montants prévus en a)

d) Lorsque la distance séparant les équipes en lice est supérieure à 500 kilomètres : 5 fois les montants prévus en a)

7.4.5 Infractions aux règlements de discipline

7.4.5.1 Avertissements et expulsions

En plus des sanctions prévues aux règlements de discipline, les amendes suivantes seront appliquées.

Pour les articles qui suivent, deux (2) avertissements dans le même match seront considérés comme une expulsion.

- Chaque expulsion : 25\$
- 20 premiers cartons jaunes : 50\$
- Tranche de dix (10) cartons jaunes supplémentaires : 50\$

7.4.5.2 Un joueur ou tout membre du personnel qui ne quitte pas immédiatement le terrain après avoir été expulsé sera convoqué au comité provincial de discipline.

7.4.6 Procédures administratives

7.4.6.1 Frais d'administration pour demande de changement d'heure : 50\$

7.4.6.2 Frais d'administration pour demande de changement de terrain : 25\$

7.4.6.3 Défaut de porter l'écusson de la LIGUE par un joueur de l'équipe : 25\$/match

7.4.6.4 Frais dépôt d'un protêt : 100\$

MODIFIÉ CA OCTOBRE 2012

7.5 COUPE DU QUÉBEC

Coût d'inscription : 250\$ + taxes (si applicable)

Équipe responsable du retard du début du match : 100\$

Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision du comité exécutif de la Fédération

Club local qui ne respecte pas l'article 5.13 (service de personnel médical) : 150\$

7.6 COUPE DES 35 ANS ET PLUS

Coût d'inscription : 150\$ + taxes (si applicable)

Équipe responsable du retard du début du match : 100\$

Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision du comité exécutif de la Fédération

Club local qui ne respecte pas l'article 5.13 (service de personnel médical) : 150\$

7.7 COUPE DES CHAMPIONS PROVINCIAUX AA

Coût d'inscription : 75\$ + taxes (si applicable)

Amende pour conflit de couleur des équipements (maillot ou bas) : 500\$

Équipe responsable du retard du début du match : 100\$

Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision du comité exécutif de la Fédération

Équipe qui ne se présente pas à la remise des médailles : 300\$

7.8 TSR/JEUX DU QUÉBEC

Coût d'inscription : 100\$ + taxes (si applicable)

Amende pour possession d'un seul équipement : 500\$

Retard dans la remise des documents demandés à l'article 10.3 : 100\$ par semaine par document

Délégation de moins de 2 arbitres : 500\$ par arbitre manquant

Amende pour la non-participation à la réunion pré-compétition : 500\$

Amende pour forfait : 500\$

Infraction à l'article #5.1 des règlements du tournoi : 150\$

MODIFIÉ CA OCTOBRE 2012

7.9 COUPE PROMOTION

Coût d'inscription : 150\$ + taxes (si applicable)

Équipe responsable du retard du début du match : 100\$

Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision du comité exécutif de la Fédération

Retrait de l'équipe entre l'inscription et le tirage au sort : 100\$

Club local qui ne respecte pas l'article 5.13 (service de personnel médical) : 150\$

8. Tournois

RÉSERVÉ

9. Protêt

Les frais de protêt sont de 100\$.

10. Certificat de transfert international

- joueur non amateur ou professionnel venant au Canada 300\$ (ACS 200\$ / FSQ 100\$)
- joueur amateur venant au Canada 75\$ (ACS)

11. Taux d'intérêt sur facture en retard

12% par année

Une pénalité de 50\$ par semaine de retard sera applicable pour le non respect des délais sous réserve de celles déjà prévues au Tableau des Frais et/ou dans les Règlements généraux de la Fédération

12. Tarification arbitrage

12.1 FORMAT AAA

(ARB = arbitre / AA = assistant-arbitre)

	2008	2009	2010	2011	2012-2013
	ARB / AA	ARB / AA	ARB / AA	ARB / AA	ARB / AA
Senior & Universitaire	61\$ / 36\$	61\$ / 38\$	63\$ / 41\$	63\$ / 41\$	66\$ / 43\$
U17/U18 & Collégial	55\$ / 35\$	55\$ / 36\$	57\$ / 38\$	57\$ / 38\$	60\$ / 40\$
U16	41\$ / 32\$	44\$ / 33\$	47\$ / 35\$	47\$ / 35\$	50\$ / 37\$
U14	37\$ / 29\$	37\$ / 29\$	40\$ / 30\$	40\$ / 30\$	43\$ / 32\$

En sus du conducteur, des frais de déplacements seront versés aux arbitres à raison de 10\$ par tranche de 100 km (un seul véhicule par groupe) après les 25 premiers km.

12.2 Tarification frais de déplacement

Frais de déplacement / équipe / match : 20\$

12.3 Tarification arbitrage pour les compétitions provinciales

	2012	2013	2014
	ARB / AA	ARB / AA	ARB / AA
TSR et Jeux du Québec	14\$ / 10 \$	28\$ / 20\$	43\$ / 32\$
Coupe AAA et Coupe AA	22\$ / 14\$	44\$ / 28\$	66\$ / 43\$

13. Frais administratifs

- Pour tout chèque retourné 25\$
- Frais de réintégration d'un club ou individu qui a été suspendu après 90 jours pour non-paiement de facture 125\$
- Pour toute demande d'obtention de diplôme de stages déjà remis 50\$

14. Allocation des repas

L'allocation accordée (perdiem) pour une journée est de 50\$ et est réparti comme suit :

déjeuner	10\$
dîner	15\$
souper	25\$

15. Kilométrage

Pour tout déplacement excédant 25 kilomètres, des frais de déplacements de 0,40\$ du kilomètre seront versés à tous les membres d'un comité de la Fédération.

À l'exception du Colloque annuel, la Fédération assumera 50% des frais de transport des permanents/représentants des ARS lors des réunions du Collège technique, Collège des compétitions, Comité des responsables régionaux d'arbitrage, Comité des registraires et Table des directeurs généraux.

S'il y a lieu, la Fédération assumera également les frais d'hébergement des régions Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Est du Québec et selon la durée des réunions, ceux des régions Estrie, Mauricie, Outaouais, Québec, Richelieu-Yamaska et Saguenay Lac St-Jean.

16. Frais de stages

Toute demande de stage doit être complétée sur le Site selon les indications fournies par la FÉDÉRATION au moins trente (30) jours avant la date du début du stage

La région se verra facturer un montant additionnel de 80\$ par participant (55\$ + 25\$) au-delà du nombre maximum de 20 participants

16.1 Stages Entraîneurs	2011	2012	2013	2014
▪ Départ actif	n/a	375\$ + 255\$/part	386\$ + 55\$/part	398\$ + 55\$/part
▪ Fondamentaux (enfant)	650\$ + 10\$/part	700\$ + 20\$/part	721\$ + 20\$/part	743\$ + 20\$/part
▪ Apprendre à s'entraîner (jeunes)	750\$ + 10\$/part	800\$ + 20\$/part	824\$ + 20\$/part	849\$ + 20\$/part
▪ Actif pour la vie (senior)	750\$ + 10\$/part	800\$ + 20/part	824\$ + 20\$/part	849\$ + 20\$/part

16.1.2 Inscriptions individuelles selon les procédures prévues pour chacun de ces stages

▪ DEP	320\$ par participant 75\$ réévaluation
▪ Licence B provinciale et nationale	575\$ par participant
▪ Directeur technique de club	450\$ par participant
▪ DEP gardien de but niveau 1	200\$ par participant

16.2 Stages Arbitres

La région se verra facturer un montant additionnel de 40 \$ par participant s'il y a entre 16 et 24 inscrits

Formation	750\$: groupe de 15 / 950\$: groupe de 25
Promotion 3-2,2-1 et 1 à National	70\$ / participant
Évaluateurs et instructeurs préparatoire	70\$ / participant
Évaluateurs et instructeurs provinciaux	75\$ / participant

16.3 Matériel arbitres

Manuel niveau 1, 2 et 3	30\$ / volume
Ensemble pour arbitre : (Écussons, carnet de note, cartons jaune et rouge & manuel Loi du Jeu)	15\$ / ensemble
Manuel Lois du Jeu (pour les non-membres)	20\$ / volume

16.4 Annulation de stage

Annulation le jour même du stage	200 \$
Annulation 7 jours avant le stage	100 \$

16.5 Montant compensatoire au directeur de cours

Annulation le jour même du stage	100 \$
Annulation 7 jours avant le stage	50 \$

17. Frais pour services techniques sur demande

- 200\$ / ½ jour (bloc de 3 heures)
- 400\$ / jour (2 blocs de 3 heures)
- + frais de déplacement et de séjour

18. Pénalités de retard

18.1 Frais de retard pour tout document remis en retard :

Une amende automatique de 100\$ et par la suite, 20\$ par semaine de retard

18.2 Frais de retard pour tout document remis en retard dans le cadre de la réglementation touchant les membres en règle :

- bordereaux d'affiliation des clubs & regroupements (15 avril/1^{ER} juin)
- bordereau d'affiliation de l'ARS (31 mars)
- copie de la charte et des Règlements généraux à jour (31 mars)
- protocole et chèques (31 mars)
- copie du procès-verbal de la dernière AGA (31 mars)
- copie des États financiers de l'ARS (31 mars)
- rapport du registraire (31 octobre)

Une amende automatique de 250\$ et par la suite, 500\$ par mois de retard pour les 3 premiers mois et 2,000\$ après le 4^E mois et subséquents (ARTICLE#55 RG)

**TABLEAU COMPLÉMENTAIRE
FRAIS RELIÉS À DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES
DE LA FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC**

19. Frais reliés à une demande d'équivalence de qualification d'entraîneur

Entraîneur-animateur enfants	60\$
Entraîneur-animateur jeunes	65\$
Entraîneur-animateur seniors	75\$
Entraîneur-animateur formé	120\$
DEP et Licence B provinciale	150\$
DEP gardien de but niveau 1	110\$

Les frais d'équivalence comprennent le coût du manuel.

20. Frais d'arbitrage pour toutes les compétitions sous la juridiction de la FÉDÉRATION y compris la RSEQ

20.1 FRAIS D'ASSIGNATION

Par match assigné	10\$
Par changement de match de moins de 45 jours de la date prévue	100\$

Pour les ligues provinciales tous les matchs seniors, même hors-concours, doivent être appointés par l'assignateur provincial.

20.2 PÉNALITÉS POUR MANQUEMENT - ARBITRAGE

20.2.1.1 Retour d'assignation (une ou plusieurs) plus de 7 jours avant le match

De la première à la quatrième	aucun frais
Cinquième	5 matchs et plus : 15\$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale

20.2.1.2. Retour d'assignation moins de 72 heures avant le match

La première fois	15\$
La deuxième et suivantes	30\$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale

20.2.1.3. Retour d'assignation moins de 7 jours avant le match

15\$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale

20.2.1.4 Retour d'assignation pour officier dans une autre compétition sanctionnée par la Fédération

15\$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale

20.2.2 Rapport incomplet arbitre, évaluateur ou instructeur

La première fois	10\$ d'amende, délai de 72h et lettre d'avertissement
Si non-conforme après délai, suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à conformité	
La deuxième fois	25\$ d'amende et suspension temporaire
La troisième fois	50\$ d'amende et suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à audition au comité

20.2.3 Feuille de match homologuée en retard (après 48 heures suivant le match)

La première fois	10\$ d'amende, délai de 48h et lettre d'avertissement.
Si non-conforme après délai, suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à conformité	
La deuxième fois et suivantes :	15\$ par match et audition au comité désigné par le CPA

20.2.4 Retard de plus de cinq (5) minutes à un match

Le premier retard	10\$ d'amende et lettre de réprimande
Le deuxième retard	25\$ d'amende et suspension temporaire
Le troisième retard	50\$ d'amende et possibilité de retrait de la liste provinciale

20.2.5 Absence d'un arbitre assigné à un match

Première offense	amende correspondant au tarif du match et lettre de réprimande
Deuxième offense	suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à audition au comité

21. Évaluation d'arbitres

Coût de l'évaluation pour l'arbitre	52\$ par match
Coût de l'évaluation promotion pour l'arbitre	65\$ par match
Honoraires de l'évaluateur	47\$ par match
Honoraires de l'évaluateur pour les tournois / jour	100\$
Honoraires de l'évaluateur pour les tournois / ½ journée	50\$
Honoraires de l'évaluateur programme de développement	150\$
Honoraires de l'évaluateur programme de développement ½ journée	75\$
Honoraires Jeux du Québec	100\$ par jour

Des frais de déplacements seront versés aux évaluateurs après les 25 premiers km au tarif prescrit.

Absence d'un évaluateur :

Première fois	50\$
Deuxième fois	75\$
Troisième fois	100\$

22. Honoraires des directeurs de cours

<u>22.1 Entraîneurs</u>	2011	2012	2013	2014	2015
Entraîneur – Départ actif	n/a	100\$	103\$	106\$	109\$
Entraîneur – Fundamental <i>animateur enfants</i> (8h)	175\$	175\$	180\$	180\$	185\$
Entraîneur – animateur jeunes (16h)	360\$	360\$	371\$	382\$	393\$
Entraîneur – animateur senior (16h)	360\$	360\$	371\$	382\$	393\$
DEP	30\$/h	35\$/h	36\$/h	37\$/h	38\$/h
DEP - évaluation					
Évaluateur principal * coût par participant	25\$	25\$	26\$	27\$	27\$
Évaluateur adjoint * coût par participant	15\$	15\$	15\$	16\$	16\$
DEP – tutorat * coût par participant	100\$	105\$	108\$	111\$	115\$
DEP gardien de but (partie I et II)	40\$/h	40\$/h	41\$/h	42\$/h	44\$/h
Futsal	n/a	30\$/h	31\$/h	32\$/h	33\$/h
Directeur technique de club	40\$/h	40\$/h	41\$/h	42\$/h	44\$/h
Licence B – partie I	40\$/h	45\$/h	46\$/h	48\$/h	49\$/h
Licence B – partie II	40\$/h	45\$/h	46\$/h	48\$/h	49\$/h

22.2 Arbitres

Formation (16h)	360\$ (instructeur) 25\$/h/instructeur / 175\$ (2 ^E instructeur groupe de 25) maximum de 550\$/stage
Stages de promotion	400\$ (instructeur) 40\$/h/instructeur / 200\$ (2 ^E instructeur groupe de 25) maximum 600\$/stage

Programme de perfectionnement 40\$ l'heure évaluateur national /35\$ l'heure arbitre FIFA / 30\$ l'heure arbitre national (maximum de 200\$ par jour)

Instructeur provincial 25\$ l'heure arbitre provincial (maximum de 240\$ par jour/instructeur)

Des frais de déplacements seront remboursés aux directeurs de cours au tarif prescrit après les 25 premiers km et 50% des frais seront assumés par la région (ARS).

23. Déplacements

Pour les programmes techniques, chaque véhicule devra compter un nombre de quatre (4) personnes, sauf sur autorisation. Lorsque le nombre d'individus se déplaçant excédera quatre (4), un véhicule de plus sera autorisé.
